

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°30/2020**

Date convocation : 16.09.2020
Nombre de conseillers :
En exercice : 15

Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-deux SEPTEMBRE à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames : Line GAL, 1ere Adjoint – Florence BARBOT – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI – Agnès VRINAT-JEANNEAU

Messieurs : Gérard CAFFORT – Martinho DE PASSOS – Thierry FERRAND – Patrick LOISEL – Paul MARTIN – Olivier MORICEAU – Norbert RIEUSSET 2^{ème} Adjoint

Absents excusés : Florise PADER – Régis COMBERNOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry FERRAND

Objet : Modification des articles 1 et 5 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois (S.I.A.H.N.S)

Vu la délibération du 26/02/2020 du comité syndical du S.I.A.H.N.S, portant approbation de la modification des articles 1 et 5 des statuts,

Considérant que cette modification, de l'article 1 des statuts, porte le nombre de communes composant le S.I.A.H.N.S au nombre de vingt-quatre, (au lieu de vingt-trois précédemment). La liste des communes membres est également modifiée pour ajouter la commune de Quissac.

Considérant que cette modification, de l'article 5 des statuts, porte sur la représentabilité au siège du Comité Syndical du S.I.A.H.N.S : chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et deux délégués suppléants au lieu de deux délégués titulaires et un délégué suppléant précédemment.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent la modification des statuts du S.I.A.H.N.S à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Marc LARROQUE.

